

**ORIGINAL**

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE.

84/329 du 6.4.84

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° /MEPS/DGTFP/DFP/22025  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur BLEBA Valentin René dans les  
Cadres de la Catégorie A hiérarchie I  
des Services Techniques (Cadastré).

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
F.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des D.C.F. rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 75/18 du 7.1.1975 complétant les dispositions des articles 2 et 12 du décret 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.-

SECRET :

..//..

YB

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°8 60/90 du 3/3/1960 et 75/18 du 7/1/1975, susvisés, Monsieur BEMBA Valentin René, né le 18 Octobre 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut d'Urbanisme de Paris (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I. des Services Techniques (Cadastre), et nommé au grade d'Inspecteur du Cadastre Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Avril 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

  
Pierre MOUSSA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSINA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre des Travaux Publics  
et de la Construction



AMPLIATIONS :

- JORPC .....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP.BST.....1
- DGB.....3
- DSF.....1
- MP.....1
- MTPC.....1
- DOSSIER.....2
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2./-

Lieutenant-Colonel Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-